



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2018 légalement convoqué le 1^{er} mars 2018, à 19h15

Présents : Véronique Besnard, Véronique Routier, Christian Bonnetaud, Thierry Bobbera, Philippe Pernette, Michel HANON

Absents :

- Vanessa Varlet pouvoir à Philippe Pernette
- Dominique Van Lokhorst pouvoir à Véronique Routier
- Pierre Brunet
- Jean-Luc Bezean

Début : 19h15

Secrétaire : Véronique Besnard

Lecture et approbation dernier compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2018

1) Transfert des compétences DECI et ruissellement, approbation des projets de statuts actualisés de la CU

Par deux délibérations, le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 14 décembre 2017, le transfert partiel à la communauté urbaine des compétences « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI) et « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols consécutive. »

Ces transferts s'inscrivent dans le cadre d'une procédure de modification statutaire dont le régime est fixé par l'article L. 5211-17 Code Général des collectivités territoriales.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

2) Création d'un sentier du patrimoine - appel à candidature -

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français a initié les Sentiers du Patrimoine en 2010 avec pour objectif d'homogénéiser la signalétique d'intérêt patrimonial sur son territoire. A ce jour, 34 communes ont réalisé leur sentier.

Il est possible de candidater en déposant un dossier comprenant une proposition de circuit, une liste des éléments à valoriser ainsi que la délibération du conseil municipal stipulant que la commune délègue au Parc la maîtrise d'ouvrage et accepte de participer financièrement à l'opération à hauteur de 30% du montant. Cette participation est estimée à environ 1.900€ par commune

Il est décidé, pour cette année, de ne pas candidater. Un dossier de présentation devant être préparé en amont.

3) Protection des chemins ruraux

Afin de protéger les chemins ruraux pour permettre les passages des promeneurs et randonneurs, et supprimer les conséquences de la formation des ornières dû aux passages de véhicules de tourisme sur le flux de ruissellement vers Montalet-le-bois et Damply-les Noquets, des réunions ont été organisées les 22 décembre 2017 (réunion théorique, avec travail sur plan) et 26 janvier 2018 (réunion sur le terrain) avec les communes de Jambville, Lainville, Montalet-le-Bois, M. Briot représentant du PNR, et des propriétaires des parcelles concernées. Le parc propose d'accompagner et d'aider financièrement les communes dans la pose d'infrastructure par le biais d'une subvention. 4 barrières devront être posées dont une chemin du grand plan à Montalet-le-Bois.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 1

4) Contrat agent technique à l'entretien des locaux

Il est proposé d'augmenter de 3 heures par semaine sur 36 semaines le contrat de l'agent technique à l'entretien des locaux.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

5) Contrat rural - Fonds de concours

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, permettant d'aider les communes de moins de 2.000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional, ainsi que les objectifs de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise dans le cadre de sa politique de solidarité envers ses communes membres, et plus particulièrement ses communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Points divers :

- Les nouveaux habitants
- Nouveau Maire de Mantes la Jolie
- Proposition du conseil départemental pour un nouveau triennal voirie 2018-2020
- Proposition du conseil départemental pour une subvention liée aux amendes police
- Incivilité dans le village
- Prochain conseil syndical du PNR le lundi 19 mars 2018

Fin du conseil : 21h00

Michel HANON
Maire

Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.